

ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

FONDEE EN 1897

CONVOCAATION à L'ASSEMBLEE GENERALE

Pass sanitaire obligatoire

L'Assemblée Générale 2020 des Anguilles Melunaises, initialement programmée le 12 décembre 2020, repoussée au 7 février 2021 et à nouveau annulée pour cause de COVID, se tiendra le **samedi 18 décembre 2021 à 14 heures 30** à l'Espace Saint Jean à MELUN (place St Jean).

Ordre du jour :

- Compte rendu financier
- Compte rendu Moral
- Questions diverses

Elle sera suivie par une assemblée générale extraordinaire pour l'adoption des nouveaux statuts de l'APPMA (mise en conformité avec les nouveaux statuts de la Fédération Départementale).

Il s'en suivra l'élection du nouveau bureau de l'APPMA qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2022 et dont le mandat de ses membres avait été prolongé d'un an pour raisons sanitaires.

A ce titre, les personnes intéressées par une fonction au sein du conseil d'administration sont priées de se faire connaître dès que possible auprès du Président Philippe GADET au 06 12 73 74 22.

Par ailleurs, les personnes intéressées pour devenir garde pêche sont invitées à prendre contact auprès du Président.

Ces assemblées se clôtureront par une remise de lots et un vin d'honneur.

Veuillez noter que l'assemblée générale ne concernera que l'exercice 2020. L'exercice 2021 sera présenté et soumis à l'assemblée générale prévue le vendredi 18 février 2022.

Le Président